



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 44504

Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur la situation économique et sur les difficultés rencontrées par le secteur de la formation à la sécurité routière. En effet, notre pays reste l'un de ceux où les accidents de la route sont les plus nombreux avec les victimes qu'ils causent (8 000 morts par an et 200 000 blessés). La sécurité routière étant une préoccupation importante dans le programme du Gouvernement, il apparaît essentiel de tout faire pour l'améliorer. C'est pourquoi les professionnels sollicitent une exonération de vignette pour les entreprises utilisant plus de trois voitures et alignée sur le régime applicable aux ambulanciers, une diminution des taxes pesant sur le carburant. Les enseignants de la conduite souhaiteraient enfin pouvoir bénéficier d'un taux de TVA réduit, d'autant que cette taxe s'applique à une prestation de formation fortement utilisatrice de main-d'oeuvre, incontournable, concernant la sécurité de tous et touchant en priorité les jeunes. Les effectifs disponibles des inspecteurs du service de la formation des conducteurs sont en baisse et la mise en place d'un nouvel examen de permis B d'une durée de 35 minutes et des 35 heures compromettent la possibilité pour environ 800 000 jeunes de passer leurs épreuves dans des délais raisonnables et avec une formation de qualité. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre pour améliorer le secteur de la formation à la sécurité routière.

Texte de la réponse

La diminution du taux de TVA appliquée aux prestations délivrées dans les écoles de conduite, la suppression de la vignette automobile et de la taxe à l'essieu, la détaxe du carburant pour les véhicules utilisés dans ces établissements sont des revendications régulièrement mises en avant par les organisations professionnelles représentant ce secteur d'activité. Afin d'éclairer les décisions des pouvoirs publics, une étude socio-économique vient d'être confiée à l'université de Marne-la-Vallée, à laquelle seront étroitement associés les représentants du secteur professionnel. Cette étude permettra de disposer d'un état des lieux complet sur la situation économique du secteur, d'identifier les scénarios d'évolutions possibles et les dispositions (réglementaires, fiscales...) susceptibles d'accompagner ces évolutions. Par ailleurs, la mission d'étude confiée à M. Jean-Michel Bertrand, député de l'Ain et maire de Bourg-en-Bresse, permettra de rassembler des éléments d'information sur les améliorations possibles du système formation-examen du permis de conduire. Ce dernier est en effet chargé de formuler des propositions pour faciliter l'accès des jeunes à une formation de qualité afin qu'ils puissent obtenir, dans de meilleures conditions, le permis de conduire dont le niveau d'exigence ne saurait être abaissé, au moment même où est engagée une démarche de modernisation profonde de cet examen avec la refonte de l'épreuve théorique et l'allongement à 35 minutes de la durée de l'épreuve pratique. Cet allongement impose des recrutements importants d'inspecteurs du permis de conduire que l'Etat réalise à vitesse accélérée, dans un contexte budgétaire pourtant difficile. 230 postes budgétaires ont été créés en trois ans et ont permis la mise en place de la nouvelle épreuve dans 49 départements au 1er avril 2004. Grâce aux 100 nouveaux postes créés au budget de 2004, le déploiement de l'épreuve à 35 minutes pourra être assuré dans 25 départements supplémentaires d'ici le mois de mai 2005. Cet effort sera poursuivi avec de nouvelles

créations de poste en 2005, et l'achèvement de la réforme interviendra au plus tard dans le courant de l'année 2006.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Besselat](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44504

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5640

Réponse publiée le : 7 décembre 2004, page 9745